

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 juin 2022**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 35  
Absents excusés : 02

Date de convocation : 23/06/2022

**Délibération N° D-2022-3006-01**

**Membres présents : 35 membres**

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, WICK Bernard, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri.

Monsieur LASTHAUS Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur Freddy BOHR pour voter en son nom.  
Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur Gaston BURGER pour voter en son nom.  
Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à Monsieur Alain GROSSKOST pour voter en son nom.  
Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.  
Monsieur EHRHART Mathieu a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

**Membres absents excusés : 2 membres**

Messieurs Marc HERRMANN, RUCH Jean-Jacques

**Objet : Approbation de la modification n° 1 du PLUi du Kochersberg**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44
- Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006, modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016 et le 21/10/2016, mis en compatibilité le 05/11/2013, le 24/10/2019 et le 22/06/2021
- Vu** le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 14/11/2019
- Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 01/07/2021 relatif à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone IIAUx
- Vu** la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, en date du 11/06/2021 et sa réponse en date du 10/08/2021 soumettant à évaluation environnementale le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 14/10/2021 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public
- Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 09/12/2021 tirant le bilan de la concertation
- Vu** le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 05/01/2022
- Vu** l'arrêté en date du 08/03/2022 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Vu** le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Entendu l'exposé du Président qui rappelle l'objet de la modification et présente les résultats des consultations et de l'enquête publique :

La modification n°1 du PLUi a plusieurs objets :

- Amélioration de la protection du patrimoine
- Modifications portant sur certains sites à enjeux, notamment sur des zones d'extension urbaine
- Mise en place d'emplacements réservés
- Modifications diverses portant sur le règlement écrit.

Ce projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été soumis à évaluation environnementale, ce qui a entraîné une obligation de concertation avec le public. Le bilan de cette concertation a été tiré fin 2021.

Le dossier a ensuite été transmis aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale pour avis.

Il a été soumis à enquête publique du 8 avril 2022 au 10 mai 2022. Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences au siège de la Communauté de communes et une permanence en mairie de Pfulgiesheim ; le dossier d'enquête publique était consultable au siège de la Communauté de communes, en mairie de Pfulgiesheim et sur internet. Le commissaire enquêteur a recensé 64 observations du public, qu'il a analysées avant d'émettre un avis favorable au projet de modification du PLUi assorti des recommandations suivantes :

- Concernant les observations sur la protection patrimoniale, approfondir l'analyse et prendre en compte celles qui entrent dans la démarche du plan patrimoine ;
- Concernant les demandes de modification de zones, revoir les différents reclassements sollicités, à l'occasion d'une révision du PLUi, en fonction de l'évolution de la situation.

Suite à l'enquête publique, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, pour répondre aux avis et observations en lien avec les points de la modification et sans remettre en cause l'économie générale du dossier. Les ajustements proposés figurent dans le tableau joint en annexe.

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tels qu'exposés et présentés dans le tableau joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

**Décide :**

- D'apporter les changements suivants au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal soumis à enquête publique, conformément au tableau joint en annexe :

Mise en cohérence de la notice explicative avec les changements énumérés ci-dessous :

- Ajout de justifications complémentaires au point n°83 relatif à l'ouverture de l'urbanisation de la zone 2AUX à l'entrée de Truchtersheim
- Reprises des justifications et ajouts de justifications complémentaires au point n°104 relatif à la modification du règlement de la zone UXc1 à Ittenheim
- Ajout de justifications complémentaires au point F relatif à la création d'une zone agricole As à Hurtigheim
- Modalités et indicateurs de suivi complétés
- Ajout de justifications complémentaires pour les zones UXC1 et 1AUXb en matière de liaisons douces et de qualité des aménagements

Changements apportés aux orientations d'aménagement et de programmation :

- Griesheim-sur-Souffel : modification du chapitre d'introduction des OAP de la commune pour permettre une meilleure compatibilité du projet avec le SCOTERS
- Pfulgiesheim :
  - Modification du chapitre d'introduction des OAP de la commune pour permettre une meilleure compatibilité du projet avec le SCOTERS
  - Modification de la prescription relative au stationnement public

- Requalification du phasage n°1

#### Changements apportés au règlement :

- Intégration dans le lexique de la définition d'un attique et d'un aménagement
- Ajout dans le lexique d'un schéma des murs de soutènement
- Remplacement du terme architectural par patrimonial dans l'article 3.1.4 et 3.1.5 relatif aux règles sur les accès en zones UA et UB
- Modification du règlement de la zone UXc1 à Ittenheim :
  - Autoriser les nouvelles les nouvelles installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) générant un périmètre de protection à condition que le périmètre de protection n'impacte pas les zones urbaines voisines
  - Réduction de la largeur minimale exigée pour les voies
  - Permettre un nombre de places de stationnement inférieur pour tenir compte des besoins réels de l'activité en zone UXc1
- Modification de la règle de l'article 3.4 de la zone UX relative à la gestion des eaux usées non domestiques

#### Changements apportés aux plans de règlement :

- Rectification des plans de règlement graphique sur les éléments du patrimoine des communes de Furdenheim et de Schnersheim
- D'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal conformément au dossier annexé à la présente.

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres. Elle sera transmise, accompagnée du dossier réglementaire, à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-préfecture de Saverne et du premier jour de l'affichage mentionné ci-dessus.

Elle fera en outre l'objet d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal modifié sera tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. Il sera en outre publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

Fait à Truchtersheim, le 04 juillet 2022

Le Président,

Justin VOGEL

